



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Ship Construction, Refit and Related
Services/Construction navale, Radoubs et services
connexes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet NSHRH DPID - système de propulsion	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7013-200032/C	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client F7013-200032	Date 2020-10-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$SMC-040-27904	
File No. - N° de dossier 040mc.F7013-200032	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-10-20	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Deslauriers(MC Div), Stephane	Buyer Id - Id de l'acheteur 040mc
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2899 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0897
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

NSHRH – Modification # 1 à la demande de soumissions de la DPID - Questions et réponses

Q1. Cette DPID s'adresse-t-elle aux firmes d'ingénierie ou un fournisseur d'équipement peut-il y répondre en tant qu'ISU?

R1. La DPID s'adresse aux ISU, car les travaux comprennent le choix d'équipement et l'intégration dans la conception globale du NSHRH.

Q2. L'entrepreneur qui devient l'ISU est-il exclu d'être un fournisseur d'équipement durant la phase de construction?

R2. L'objectif du processus de la DPID est de choisir l'équipement durant le processus de conception et de l'intégrer dans la conception globale. Pendant la phase de construction, cet équipement fera partie de la construction, à moins que le Canada ait recours à sa stratégie de sortie.

Q3. L'ISU, en tant que fournisseur d'équipement, pourra-t-il être choisi comme le fournisseur d'équipement final durant la phase d'appel d'offres pour le navire?

R3. Voir la réponse à la question 2.

Q4. En vue d'élaborer une réponse solide et complète, pouvons-nous obtenir une prolongation jusqu'au vendredi 30 octobre?

R4. Comme nous sommes au début de la période d'affichage de la DPID, nous n'envisageons aucune prolongation pour le moment.

Q5. Le document intitulé « NSFRV ITQ Final Sept 21, 2020 » contient le titre « Annexe A – Feuille de pointage de l'évaluation des réponses », mais la page est vide. Cependant, des tableaux de critères techniques obligatoires suivent l'annexe D. Ces critères techniques obligatoires sont-ils ce qui devait être présenté à l'annexe A?

R5. L'annexe A se trouve juste après l'annexe D à la fin du document. Les tableaux contiennent les critères obligatoires et les critères cotés.

Q6. Je comprends qu'une distinction s'applique au critère EX 7 spécifiquement et que, pour les critères EX 1-6, il est acceptable pour obtenir des points de présenter une preuve (des copies des actes de vente ou des documents réglementaires) qu'un équipement a été livré, même si le navire n'est pas encore mis en service. Veuillez confirmer.

R6. La livraison implique que les travaux d'ingénierie sont achevés et que l'équipement est acquis et installé. Il n'est pas nécessaire que le navire soit déjà en service.